



Rétractation FREE pendant le délai légal

Par **maohi**, le **30/09/2014** à **15:36**

bonjour,

je me permets de vous contacter pour avoir un renseignement.

fin juin dernier, j'ai été démarché téléphoniquement par FREE.

leur proposition semblait intéressante et je me suis inscrit chez eux.

pendant la durée du délai de rétractation, j'ai envoyé un courrier précisant que je déclinais leur offre.

depuis, je ne cesse de recevoir des mails et sms me menaçant de transmettre mon dossier de refus de régler les 49 euros pour résiliation à un huissier.

dans la mesure où je n'ai pas résilié mon contrat mais que je me suis rétracté pendant la période légale, ont-ils le droit de me harceler de la sorte ?

merci d'avance pour votre réponse.

cordialement

Par **maohi**, le **01/10/2014** à **11:19**

Personne pour m'aider ???

Par **joavie**, le **28/01/2015** à **14:22**

J'ai le même problème.

ils m'ont envoyé le matériel et je l'ai réceptionné presque 2 semaine plus tard, le 02 janvier 2015, puis j'ai envoyé la lettre de rétractation le 05 janvier et ils disent avoir reçu mon courrier le 19 janvier et que c'est ça qui ne va pas, puis me dise que de tout façon c'est à la date où le colis est arrivé au relais qui compte.

Qui peut me donner un conseil, je vais bloquer le prélèvement de 49€.

Par **joavie**, le **28/01/2015** à **14:23**

J'ai le même problème.

ils m'ont envoyé le matériel et je l'ai réceptionné presque 2 semaine plus tard, le 02 janvier 2015, puis j'ai envoyé la lettre de rétractation le 05 janvier et ils disent avoir reçu mon courrier le 19 janvier et que c'est ça qui ne va pas, puis me dise que de tout façon c'est à la date où le colis est arrivé au relais qui compte.

Qui peut me donner un conseil, je vais bloquer le prélèvement de 49€.